



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de **décembre** de l'an **2016**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : M. Michel McDuff, conseiller et maire-suppléant
Mme Anouk Wilsey, conseillère
Mme Mathilde Noël, conseillère
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
M. Dominique Morin, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la mairesse, M. Michel McDuff, maire-suppléant, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

M. McDuff mentionne qu'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal qui sont absents, conformément aux dispositions du Code municipal.

M. McDuff constate le quorum à 19 h 30. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-12-264

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation de l'offre suite à l'appel d'offres public en lien avec le Règlement d'emprunt 168-16
3. Emprunt par billet d'un montant de 425 000 \$
4. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

2 Acceptation de l'offre suite à l'appel d'offres public en lien avec le Règlement d'emprunt 168-16

Résolution 2016-12-265

Il est proposé par Karine Grenier, appuyé par Mathilde Noël et résolu unanimement :



Initiales

Maire

DG

QUE la Municipalité de Wotton accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 425 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 168-16. Ce billet est émis au prix de **100,00000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

12 900 \$	2,46000 %	13 décembre 2017
13 100 \$	2,46000 %	13 décembre 2018
13 400 \$	2,46000 %	13 décembre 2019
13 800 \$	2,46000 %	13 décembre 2020
371 800 \$	2,46000 %	13 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

3 Emprunt par billet d'un montant de 425 000 \$

Résolution 2016-12-266

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Wotton souhaite emprunter par billet un montant total de 425 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
168-16	425 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Nicole Gagnon, appuyé par Anouk Wilsey et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 425 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 168-16 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par la mairesse, ou par le maire-suppléant en son absence, et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	12 900 \$
2018	13 100 \$
2019	13 400 \$
2020	13 800 \$
2021	14 000 \$(à payer en 2021)
2021	357 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Wotton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de



Initiales

Maire

DG

cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 168-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

4 Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

5 Levée de la séance

Résolution 2016-12-267

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 19 h 33.

ADOPTÉE

**Michel McDuff,
Maire-suppléant**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**